



Accueil / Union européenne / **Fonctionnement de l'Union européenne**

Fonctionnement de l'Union européenne



Europa

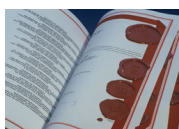
Les traités européens, qui constituent la base juridique de tous les actes de l'Union européenne, organisent son fonctionnement. Ils définissent les règles et les procédures que les institutions de l'Union européenne doivent observer. Ces traités sont adoptés par les chefs d'État et de gouvernement des États membres et prennent effet après la ratification par l'ensemble des pays.

Ces traités constituent la base de l'ordre juridique communautaire, qui rassemble les règles de droit applicables au sein de l'Union européenne. Ces règles définissent les rapports entre les États membres et les institutions, et concernent aussi directement les citoyens.

Le fonctionnement de l'Union européenne est conçu afin que des décisions portant sur certains thèmes d'intérêt commun puissent être prises par un processus démocratique au niveau européen. Ces décisions se traduisent par des actes législatifs concrets, qui concourent à la protection des citoyens et à l'amélioration des différents aspects de leur vie quotidienne.

Afin de permettre le fonctionnement de l'Union européenne, elle bénéficie d'un budget, alimenté principalement par les États membres et des ressources propres.

Vous trouverez ici une description détaillée de ces éléments qui font le fonctionnement de l'Union européenne :



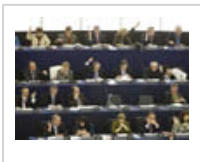
Les traités

[lire la suite](#)



L'ordre juridique communautaire

[lire la suite](#)



La prise de décision communautaire

[lire la suite](#)



Le budget communautaire 2008

[lire la suite](#)